

Syndicat Mixte Ouvert **CHARENTE NUMERIQUE**
 31 boulevard Emile Roux
 CS 60 000
 16917 ANGOULEME Cedex 9
 SIRET : 200 070 639 00014



DELIBERATION du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE

Comité syndical du vendredi 22 septembre 2017

N° de délibération : 2017-43-CS	
CADRE :	Fonctionnement du syndicat
OBJET :	Régime des participations en investissement des membres de Charente Numérique

L'an deux mille dix-sept, le 22 septembre à 14H30, le comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

Membres	Présent(e)	Représenté(e)	Absent(e) non représenté(e)	Absent(e) représenté(e) par :
Collège Département				
Mme Marie Henriette BEUGENDRE		X		Pouvoir donné à M. Jacques CHABOT
M. François BONNEAU	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
M. Jérôme SOURISSEAU		X		Mme Catherine PARENT, suppléante
Collège Région				
M. Xavier BONNEFONT		X		Pouvoir donné à M. Jonathan MUÑOZ
M. Mathieu HAZOUARD		X		M. William JACQUILLARD, suppléant
M. Jonathan MUÑOZ	X			

Huit (8) délégués sur huit (8) étant présents ou représentés le quorum est atteint et le Comité syndical peut valablement délibérer.

Le Comité syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de présentation ;

Syndicat Mixte Ouvert **CHARENTE NUMERIQUE**

Considérant l'adhésion à Charente Numérique du Département de la Charente et de la Région Nouvelle-Aquitaine par délibérations en date des 4 novembre 2016 et 21 novembre 2016 ;

Considérant la délibération n° 2017-22-CS du 7 juin 2017 qui a approuvé le périmètre de la phase un du programme d'aménagement numérique très haut débit ;

Considérant le budget prévisionnel de la phase un du programme d'aménagement numérique ci-après :

EMPLOIS				FINANCEMENT DU PROJET			
	Scénario 7						
Réseau de Collecte	8,0	M€	5%	Etat	71,2	M€	40%
MeD et NRA-ZO	-	M€	0%	Département	24,4	M€	14%
FttH-réseau	148,6	M€	93%	Région N-Aquitaine	24,4	M€	14%
FttH - raccordements	14,5	M€		Europe	11,7	M€	7%
FttH - sites prio	1,8	M€		SDEG 16	31,3	M€	18%
FttH - Etudes	0,6	M€		Emprunt, autres	14,7	M€	8%
Réseau Radio	4,0	M€	2%				
<i>Réserve</i>	<i>0,1</i>	<i>M€</i>	<i>0%</i>				
	177,7	MC			177,7	MC	

(En euros hors taxe)

Considérant la délibération du Département de la Charente en date du 23 juin 2015 qui a voté une autorisation de programme de 26 millions d'euros pour le financement de la première phase du programme d'aménagement numérique ;

Considérant que par délibération en date du 11 décembre 2015, 1,61 millions d'euros sur les 26 millions d'euros ont été individualisés par le Département de la Charente au bénéfice du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16) dans le cadre de la réalisation d'un réseau de communications électroniques dans la deuxième couronne de la Communauté d'agglomération du GrandAngoulême ;

Considérant la délibération de la Région en date du 13 avril 2016 qui fixe le cadre d'intervention régionale pour étendre la couverture très haut débit ;

Considérant que le montant prévisionnel de la participation régionale en investissement au programme d'aménagement numérique de la Charente, hors opération réalisée par le SDEG 16, peut être aujourd'hui évaluée à 24,4 M€ ;

Considérant par ailleurs les participations susceptibles d'être apportées par le Département et la Région dans le cadre du déploiement et de la mise à disposition des infrastructures destinées à supporter des réseaux mobiles des télécommunications ouverts au public ;

Considérant que les participations en investissement du Département de la Charente et de la Région Nouvelle-Aquitaine seront perçues par Charente Numérique sous le régime des fonds de concours et par acomptes ;

DECIDE d'approuver le principe du versement à Charente Numérique des participations en investissement du Département de la Charente et de la Région Nouvelle-Aquitaine sous le régime des fonds de concours et par acomptes.

Résultats du vote :

Membres	Pour	Abstention	Contre	Non exprimé(e)
Collège Département				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE (pouvoir à M. Jacques CHABOT)	X			
M. François BONNEAU	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
Mme Catherine PARENT	X			
Collège Région				
M. Xavier BONNEFONT (pouvoir à M. Jonathan MUÑOZ)	X			
M. Jonathan MUÑOZ	X			
M. William JACQUILLARD	X			

Conformément aux modalités de vote statutaire, cette délibération est adoptée.

Le Président de Charente Numérique

Jacques CHABOT



